

Réunion du Conseil Municipal du 12.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 Mars à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie ADAM, Maire

ADAM Jean-Marie	P	MOREL Aline	P	CORUBLE Julien	P
MASSE Stéphane	P	CARPENTIER Jean-Joseph	E	BOUIC Fabienne	E
GILLOT Glenda	P	FONTAINE Mickaël	P	COISPEL Angélique	E
CHANDELIER Nicolas	P	SIX Aurélie	P	DESBORDES Jessica	E
VENIANT Adrien	P	COMALADA Antoine	P	AUTIN Christelle	A
DELESQUE Cyrille	P	HELUIN Pascal	E	SAINTON Marine	A
AUBERT Stéphanie	E				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 05.03.2025

Nombre de conseillers

- en exercice : 19

- Présents : 11

- Votants : 17

Pouvoirs :

- Mme Angélique COISPEL donne pouvoir à Mme Glenda GILLOT
- Mme Jessica DESBORDES épouse VENIANT donne pouvoir à M. Adrien VENIANT
- Mme Stéphanie AUBERT donne pouvoir à Mme Aline MOREL
- Mme Fabienne BOUIC donne pouvoir à M. Julien CORUBLE
- M. Jean-Joseph CARPENTIER donne pouvoir à M. Jean-Marie ADAM
- M. Pascal HELUIN donne pouvoir à M. Nicolas CHANDELIER

Secrétaire de séance : M. Antoine COMALADA

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04.02.2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 18.12.2024.

Monsieur le Maire passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- Communications du Maire

1) La fermeture du réseau cuivre : Nous sommes informés par l'association des maires ruraux de France que la fermeture du réseau cuivre pour notre secteur se déroulera en deux temps :

- Fermeture Commerciale des offres sur cuivre à compter du 31 Janvier 2026 ;
- Fermeture Technique des offres sur cuivre fin Janvier 2028.

2) Parking des Sapeurs-Pompiers : Il est squatté lors d'un cumul de manifestations sportives sur le site d'en face, ce qui peut gêner la sortie des véhicules incendie. Le lieutenant VIOGNE souhaite que nous prenions des mesures via un arrêté municipal d'interdiction de stationner avec l'installation d'un panneau menaçant l'envoi des véhicules en fourrière. Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux – Cimetières » de ce dossier.

3) Approche de la sécurité civile par les élus : Le lieutenant VIOGNE propose de faire une réunion de sensibilisation sur le sujet à tous les élus municipaux Bacquevillais en y conviant 2 élus de chacune des communes voisines (Belmesnil, Bertreville Saint Ouen, Hermanville, Lamberville, Lammerville, Lestanville, Omonville, Royville, St Mards et St Ouen le Mauger). Réunion proposée en soirée à partir de 18 h, salle des fêtes avec vidéo projecteur et micro le mardi 22 avril 2025. Une réunion Toutes Commissions sera organisée et les communes voisines seront conviées.

4) Locaux de La Poste : M. FURON chargé auprès du département du fonctionnement du Centre Médicaux Social situé actuellement Clos de l'Aiglerie, m'a contacté afin de voir si les locaux seraient disponibles prochainement (afin d'envisager un transfert).

Réponse donnée : nous avons déjà un candidat, Terroir de Caux pour la maison France services. Il me précise qu'il en a parlé avec M. BUREAUX et qu'il ne serait pas contre un partage des locaux. Il pourrait aussi être intéressé par l'ancien local des infirmières.

5) Cavée des Hauts de Beautot : Les arbres côté Bacqueville ont besoin d'être élagués. Ils sont sur le talus qui appartiendrait à la commune. M. Julien CORUBLE se charge de ce dossier.

6) Réserve incendie au hameau de Beautot : Un résidant situé sur la partie Lammerville souhaite faire un agrandissement à son domicile, mais le permis de construire ne sera possible que si une réserve incendie est mise en place. Comme il y a plusieurs maisons situées sur Bacqueville en Caux dans ce hameau, Madame DAS, Maire de Lammerville, demande si nous pouvons mutualiser le financement de cette réserve. Le Conseil Municipal étudiera ce dossier pour le budget 2026.

7) Atterrissage ULM : M. GODE vient de m'adresser un mail déclarant qu'il viendrait occasionnellement se poser avec son ULM sur le terrain appartenant à M. BOURY, en respect de l'article 4 de l'arrêté du 13 mars 1986, qui stipule que les plateformes utilisées à titre occasionnelles à des fins de vols privés ou dépendages agricoles doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune concernée.

8) Gestion du personnel :

- L'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 prévoit que durant les trois premiers mois du congé de maladie ordinaire (CMO), le fonctionnaire perçoit 90 % du traitement, en lieu et place du plein traitement jusqu'ici en vigueur (modification de l'art. L. 822-3 du CGFP). La mesure s'applique aux CMO accordés à compter du 1er mars 2025 (1er jour du mois suivant la publication de la loi).

- Deux agents quittent la collectivité au 31.03.2025 : M. Kevin RENAUX du service Espaces Verts / Voiries a donné sa démission et Mme Justine DEMOL du CCAS a pris une disponibilité pour convenance personnelle d'un an.

- Le règlement intérieur sera présenté aux salariés de la commune mardi 18.03.2025.

9) Stationnement à proximité de l'école St Léonard : Lors de sa dernière Assemblée Générale, l'école Saint Léonard a demandé la transformation de 2 des places de stationnement situées à proximité de l'école en places « arrêt minute ». Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux – Cimetières » de ce dossier.

10) Demandes de sécurisation de certaines rues :

- Pose d'un panneau Rue du Château Maigret signalant la priorité à droite de la Rue Charles II Martel.

- Mise en place de chicanes Rue du Château Maigret.

11) Emploi : La cellule emploi formation EPR2 Penly organisera une présentation du chantier de l'EPR2 et de ses métiers et recueillera les CV des personnes en recherche d'emploi sur notre territoire, intéressées par les opportunités (formation et emploi) à la salle des fêtes de Bacqueville le mardi 25 mars prochain de 8h30 à 13h00.

12) Plan d'évacuation de la salle de Pierreville : Il est inexistant bien qu'obligatoire. Il va être réalisé prochainement par l'entreprise ASDF (Assistante, Sécurité, Désenfumage) pour un coût de 520,99 €.

13) Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie : La seconde réunion du comité de pilotage concernant l'aménagement d'hydraulique douce du sous bassin versant d'Ablemont a eu lieu le 07.03.2025. Le bureau d'étude a rencontré, pour l'instant, la moitié de 20 exploitants agricoles concernés. Ils ont tous été réceptifs et conscients qu'il est nécessaire de faire des aménagements afin de limiter les ruissellements. Les aménagements préconisés sont de trois niveaux :

- Hydraulique (haies, fascines, noues, mares)
- Surfaciées (bandes enherbées, petits talus)
- Pratiques culturales, à développer avec la chambre d'agriculture (sens du labour)

La troisième et dernière réunion du COPIL sera consacrée aux financements. Les premiers travaux d'aménagement pourraient commencer dès cet été.

Concernant le versant qui ruisselle vers M. CHRISTOPHE, le bas de Bacqueville et Lamberville, le courrier commun aux deux communes de demande d'aménagements adressé au Président du Syndicat des Bassins versants a été pris en compte, et nous seront recontactés.

14) Local Bacq'Forme : Lors de la dernière Assemblée Générale de l'association, il m'a été demandé à quel stade en était leur demande d'agrandissement faite l'an dernier. Je leur ai expliqué que cela n'est pas prévu au budget 2025 (nous avons privilégié la main courante de foot dont la demande datait de 3 ou 4 ans). Bacq forme est prête à participer au financement mais souhaite dans l'immédiat savoir si le Conseil Municipal donne son accord pour cet agrandissement.

J'ai proposé à l'association dans un premier temps de déposer un permis de construire afin de savoir s'il sera accepté avant d'aller plus loin et le cas échéant, de le prévoir au budget 2026. Bacq forme est d'accord pour payer l'architecte mais souhaite, si le permis est accepté, que la commune se charge des fondations et de la dalle, tout en se posant la question de savoir qui portera le dossier afin de ne pas passer au travers des subventions.

Autres problèmes soulevés : les limites de l'assainissement et le stationnement des forains lors de la foire (ne laissent pas l'accès à la salle).

15) Futur lotissement Communauté de Communes Terroir de Caux : la CCTC demande si la commune souhaite donner un nom au futur lotissement en plus des noms des rues déjà attribués. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner de nom supplémentaire.

16) Terres de Jim 2025 : Le plus grand festival agricole en plein air d'Europe, qui attire plus de 100 000 personnes, s'organisera les 12, 13 et 14 Septembre 2025, près de Rouen. L'association sollicite une subvention et propose de venir présenter le projet. Le Conseil Municipal charge la Commission « Finances – Budgets – Ressources Humaines » de ce dossier.

- Rapport de la Commission « Finances – Budgets – Ressources Humaines », Julien CORUBLE

1) Demandes de subventions

Ce point sera présenté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal

Présentation du compte financier unique 2024 et du budget 2025

Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Budget 2025
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles
011 - Charges à caractère général	504 735,08	403 815,48	532 991,69
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	262 841,08	184 248,30	218 906,69
61 - SERVICES EXTERIEURS	163 200,00	151 439,29	234 360,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	57 994,00	47 958,89	59 125,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	20 700,00	20 169,00	20 600,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	630 800,00	621 286,99	622 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 000,00	7 221,42	7 600,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	621 800,00	614 065,57	614 400,00
014 - Atténuations de produits	11 850,00	10 625,96	11 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	347 810,58	316 322,11	306 530,00
66 - Charges financières	7 475,90	7 475,46	5 970,10
67 - Charges spécifiques	300,00	257,70	300,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	2 080,00	941,35	2 000,00
Total dépenses réelles	1 505 051,56	1 360 725,05	1 480 791,79
Total dépenses d'ordre	375 468,02	54 074,91	317 341,68
Total dépenses de fonctionnement	1 880 519,58	1 414 799,96	1 798 133,47
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Budget 2025
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	21 900,00	29 343,62	28 600,00
73 - Impôts et taxes	104 316,00	147 755,00	142 917,72
731 - Impositions directes	586 100,00	595 200,22	592 529,00
74 - Dotations et participations	652 822,21	707 989,05	655 105,00
75 - Autres produits de gestion courante	164 000,00	188 254,04	150 000,00
76 - Produits financiers	7,16	9,10	
77 - Produits spécifiques		37 000,00	
013 - Atténuations de charges	3 500,00	33 662,88	10 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	448 503,15	448 503,15	418 981,75
Total recettes réelles	1 981 148,52	2 187 717,06	1 998 133,47
Total recettes de fonctionnement	1 981 148,52	2 187 717,06	1 998 133,47
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Budget primitif 2025
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles
Solde de fonctionnement	100 628,94	772 917,10	200 000,00

Affectation du résultat 2024 de fonctionnement

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068) de 353 935,35 €.

Affectation du solde disponible à la ligne 02 (excédent de fonctionnement reporté) 418 981,75 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette affectation du résultat 2024 de fonctionnement.

Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024			Budget primitif 2025		
	Budget	Réalisé	Solde	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté	208 483,58	208 483,58		34 125,24		34 125,24
10 - Dotations, fonds divers et reserves	3 344,99	3 344,56	0,42			
16 - Emprunts et dettes assimilés	108 755,29	108 755,29		88 166,30		88 166,30
20 - Immobilisations incorporelles	120 958,35	4 564,17	116 394,18	103 690,00	116 043,58	219 733,58
204 - Subventions d'équipement versées	150 904,98	131 182,51	19 722,47		19 722,47	19 722,47
21 - Immobilisations corporelles	231 538,79	132 384,70	99 154,09	247 801,00	97 986,45	345 787,45
23 - Immobilisations en cours	139 721,23	41 082,30	98 638,93		98 638,93	98 638,93
Total dépenses réelles hors opérations	963 707,21	629 797,11	333 910,10	473 782,54	332 391,43	806 173,97
172 - VESTIAIRES TENNIS-LOCAL ACCEUIL MINEURS		350,60	-350,60			
Total dépenses opérations d'invest.		350,60	-350,60			
Total dépenses d'ordre	300 512,14	300 512,14				
Total dépenses d'investissement	1 264 219,35	930 659,85	333 559,50	473 782,54	332 391,43	806 173,97
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024			Budget primitif 2025		
	Budget	Réalisé	Solde	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
10 - Dotations, fonds divers et reserves	275 461,87	246 492,98	28 968,89	401 662,97		401 662,97
13 - Subventions d'investissement reçues	312 778,00	295 004,58	17 773,42	74 588,00	12 581,32	87 169,32
16 - Emprunts et dettes assimilés		450,00	-450,00			
Total recettes réelles hors opérations	588 239,87	541 947,56	46 292,31	476 250,97	12 581,32	488 832,29
Total recettes d'ordre	675 980,16	354 587,05	321 393,11	317 341,68		317 341,68
Total recettes d'investissement	1 264 220,03	896 534,61	367 685,42	793 592,65	12 581,32	806 173,97
SOLDE DEL'INVESTISSEMENT	Année 2024			Budget primitif 2025		
	Budget	Réalisé	Solde	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
Solde d'investissement	0,67	-34 125,24	34 125,91	319 810,11	-319 810,11	

Affectation du résultat 2024 d'investissement

Report du déficit à la ligne 01 (déficit d'investissement reporté) 34 125,24 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette affectation du résultat 2024 d'investissement.

2) Le Compte Financier Unique 2024

Il présente un excédent de fonctionnement de 772 917,10 € et un déficit d'investissement de 34 125,24 €.

Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024.

3) Le Budget Unique 2025

Il s'élève :

- En fonctionnement à 1 798 133,47 € en dépenses et à 1 998 133, 47 € en recettes, soit avec un excédent de 200 000,00 € en prévision des travaux sur la mairie.

- En investissement, il s'équilibre en recettes et en dépenses à 806 173,97 €

Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Unique 2025.

4) Fixation des taux d'imposition 2025

Ils sont les suivants : - FB (foncier bâti) : 45,38%
- FNB (foncier non bâti) : 38,51%
- THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) : 11,42%

Si nous majorons les taux FB et FNB de 0,5%, comme nous l'avions prévu en début de mandat, nous avons une recette supplémentaire de 2 337,14 € en FB et 168,25 € en FNB.

La Commission propose d'appliquer ces majorations de taux, ce qui donne pour 2025 :

- FB (foncier bâti) : 45,61%
- FNB (foncier non bâti) : 38,70%
- THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) : 11,48%

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de la Commission.

- Rapport de la Commission « Communication », Nicolas CHANDELIER

1) Le bulletin municipal d'avril

Le bulletin d'avril est en cours de finalisation. Il ne manque que l'article « Bacqueville, je me souviens » écrit par Mme Sylvie FROSI qui doit le transmettre le 15.03.2025. Le bulletin sera envoyé pour impression le 20.03.2025. Il y aura un article pour le poisson d'avril.

2) Evolution du site internet

3 entreprises ont été consultés : DPI informatique, Anima net et Maxime Langlois EI.

Les devis vont de 1 615 € à 2 760 €.

Il reste des questions sur l'hébergement du site, la gestion du nom de domaine et des coûts liés à ces deux postes.

La commission souhaite approfondir ces questions avant de choisir le futur prestataire.

3) Le livre retraçant l'histoire de Bacqueville en Caux

La commission doit rencontrer l'auteur, M. Pierre MOLKHOU, le vendredi 14 Mars 2025 à 17h30 pour choisir les illustrations et une relecture de l'ensemble.

- Rapport de la Commission « Urbanisme – Développement économique – Relations intercommunales », Adrien VENIANT

1) Avis du Conseil Municipal sur :

a) Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Un PLUi permet de poser les grandes orientations stratégiques de la Communauté de communes Terroir de Caux en matière d'habitat, de développement économique, de mobilité, d'équipement, de paysage et de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

En application de l'article L.153-15 du Code de l'urbanisme, le projet arrêté est soumis, pour avis, aux Communes membres de la CCTC. En application des dispositions de l'article R.153-5 du Code de l'urbanisme, l'avis des Communes sur le projet de plan arrêté est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable. C'est à ce titre que la Commune émet un avis.

L'avis de la Commune intervient dans le cadre de l'article L.153-15 du Code de l'urbanisme qui dispose que lorsque l'une des Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou sur les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'EPCI délibère à nouveau pour arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté le 17 décembre 2024 par le Conseil Communautaire de Terroir de Caux.

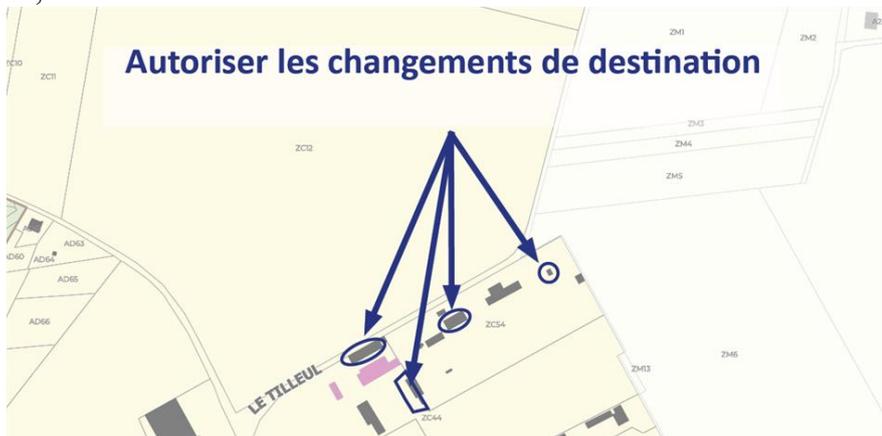
La Commission, après avoir étudié les documents, propose les demandes de modifications suivantes :

- Concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) « chemin de la Briquetterie » et « rue du Président Coty » :

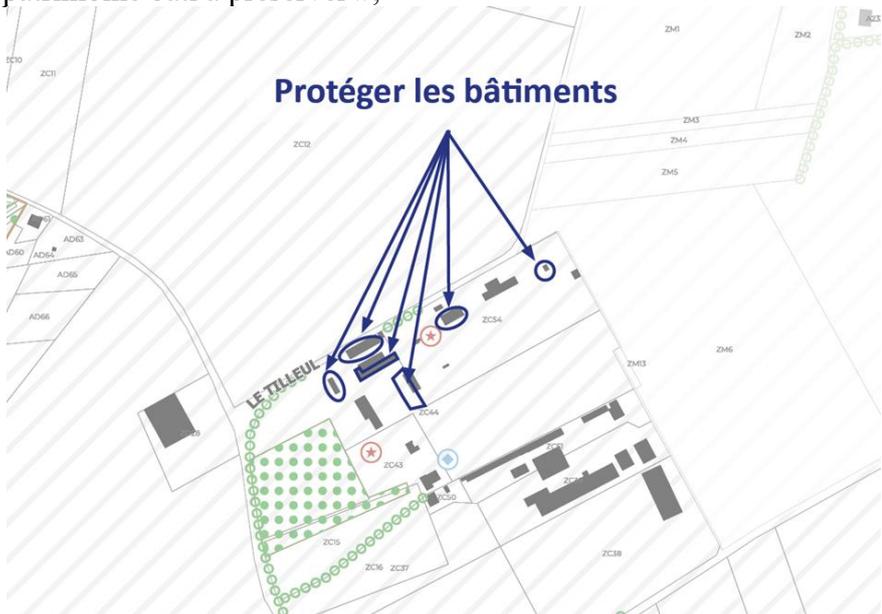
Permettre l'aménagement d'espaces plantés publics ou privés sur toute ou partie du secteur et préciser que le calcul de la densité bâtie brute de logements de l'opération ne comprendra pas cette surface,

- Concernant le règlement graphique dit « plan de zonage » :

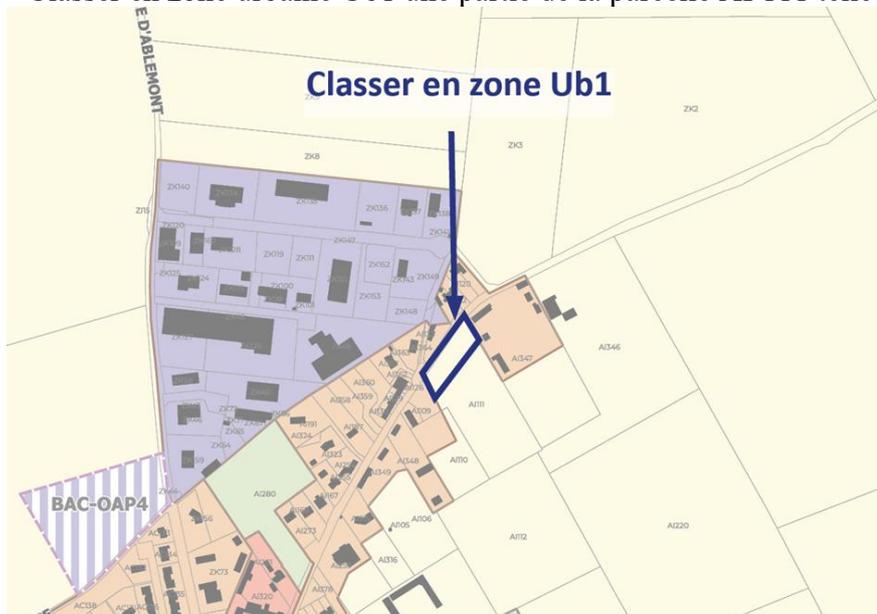
* Autoriser les changements de destinations des bâtiments repérés sur le plan ci-après parcelles ZC 54 et ZC 44,



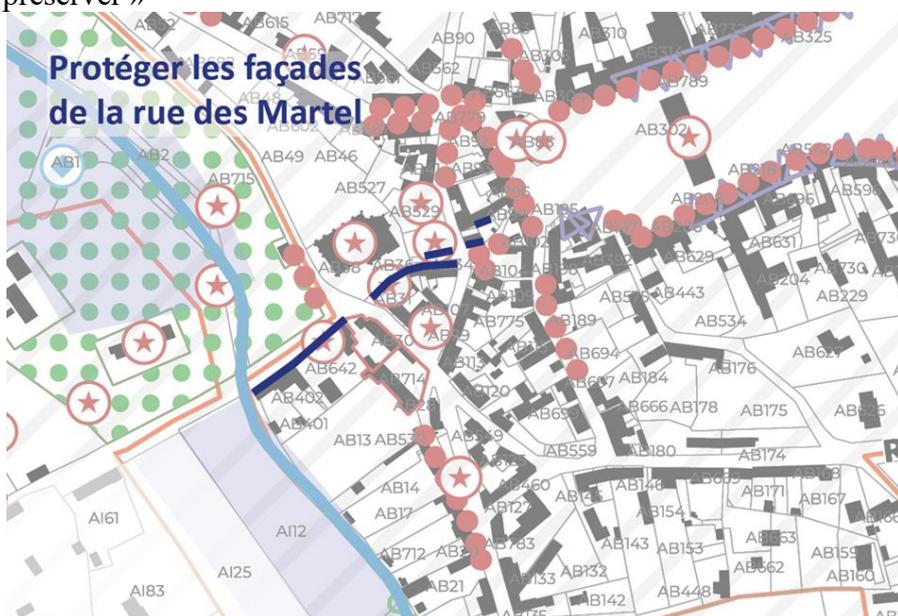
* Protéger les bâtiments repérés sur le plan ci-après parcelles ZC 54 et ZC 44 en tant qu'« éléments du patrimoine bâti à préserver »,



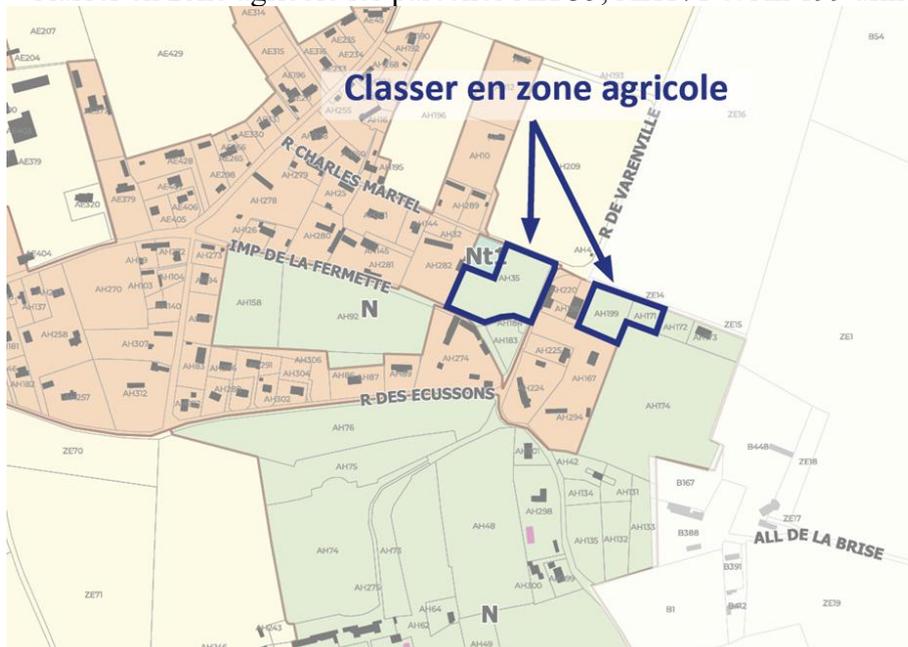
* Classer en zone urbaine Ub1 une partie de la parcelle AI 111 telle qu'indiquée sur le plan ci-après



* Protéger les façades des bâtiments le long de la rue des Martel en tant qu' « éléments du patrimoine bâti à préserver »



* Classer en zone agricole les parcelles AH 35, AH171 et Ah 199 afin d'y autoriser un projet d'agritourisme.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de demander à ce que les modifications demandées dans cet avis soient prises en compte.
- d'émettre un avis favorable au regard des demandes précitées sur le projet de PLUI de la Communauté de communes Terroir de Caux arrêté par le conseil communautaire en date du 17 décembre 2024.

b) Le Plan de Prévention des Risques Littoraux et d'Inondation du Bassin Versant de la Saône et de la Vienne

La réalisation du PPRLI du bassin versant de la Saône et de la Vienne a pour objectifs opérationnels de délimiter et de réglementer :

- Les zones d'aléas inondation pour une crue de référence 100 ans ou la plus forte crue historique connue si cette crue est supérieure à la crue centennale ;
- Les zones de ruissellement (en identifiant si le ruissellement est diffus ou concentré) ;
- Les zones de remontées de nappe ;
- Les zones de submersion marine ;
- Les zones à enjeux au regard de l'urbanisation existante (zones denses, faiblement bâties, économiques de services et d'équipement) ;
- Les zones à enjeux au regard du fonctionnement hydraulique du bassin versant (zones d'écoulement) et d'expansion des crues.

L'arrêté d'approbation du PPRLI Saône et Vienne a été signé par le préfet de Seine-Maritime le 31 décembre 2024. Il doit être annexé par délibération au document d'urbanisme des 61 communes du bassin versant de la Saône et de la Vienne dans un délai de trois mois suivant la date d'approbation.

La Commission propose d'annexer le PPRLI Saône et Vienne au PLU de la commune. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de la Commission.

2) Point sur Petites Villes de Demain

La stratégie de revitalisation du centre-bourg définie en 2019 a été réadaptée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. La Commune a retenu comme priorité l'amélioration du cadre de vie et de son image avec la requalification des espaces publics et en particulier la Place du Général de Gaulle.

Plusieurs espaces publics structurants de la commune demandent à être repensés pour valoriser le cadre de vie en centre-bourg (réflexion sur les usages des espaces urbains, prise en compte des besoins réels de stationnement, place du végétal et des espaces verts, espaces de convivialité, place du piétons, esthétisme du linéaire commercial, valorisation du patrimoine...). Afin de garantir une cohérence d'ensemble, la commune envisage d'engager une réflexion d'ensemble comprenant :

- la requalification de la place du Général de Gaulle et du parvis de l'église Saint-Pierre,
- les connexions entre ville haute et ville basse, du centre bourg avec le nouveau quartier et avec Pierreville.

Un accompagnement gratuit du Département (Conseil et Appui de Proximité CAP 76) et du CAUE 76 (note de cadrage) permettraient de faire la synthèse des principaux enjeux et des objectifs auxquels devra répondre le projet de requalification.

L'élaboration d'un plan-guide par un AMO paraît nécessaire pour approfondir les besoins et mettre en cohérence les actions. Ce document fixe les principes d'aménagement d'un projet urbain. Il définit les grandes orientations et propose les temporalités des différents secteurs à aménager :

- découpage opérationnel du projet d'aménagement et proposition de lots ;
- chiffrage des opérations ;
- priorisation et phasage des interventions ;
- plan détaillé des actions d'aménagement.

Cette étude peut comprendre également un appui à l'élaboration du cahier des charges du marché de maîtrise d'œuvre pour la 1^{ère} phase d'aménagement de l'espace public.

Son coût est estimé entre 40 000 € et 50 000 € HT. Les possibilités de financements dans le cadre de « Petites Villes de Demain » sont les suivantes :

- une potentielle prise en charge du coût total de l'étude par l'ANCT dans le cadre d'un marché à bons de commande
- ou à défaut un co-financement Banque des Territoires dans la limite de 50% du montant de la prestation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) d'engager les études nécessaires à la définition du projet de requalification des espaces publics et de réaménagement de la place du Général de Gaulle ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de la délibération.

- Rapport de la Commission « Travaux –Cimetières », Cyrille DELESQUE

1) Circulation des poids lourds Rue aux Loups

Pose d'un panneau :  à l'entrée en haut de la rue.

Le Conseil Municipal décide de poser ce panneau en précisant le panneau « transport de marchandises »

2) La vidéo protection

Le nouveau devis négocié est de 62 000 € TTC. Le Conseil Municipal décide de déposer les dossiers de demande de subvention et valide ce devis.

3) La poche à eau

Pour donner suite à la visite du 05.02.2025 avec l'entreprise TIERCELIN (rôle de conseil), la majorité des membres de la commission est d'accord pour continuer et finaliser le projet moyennant :

- l'achat d'une cuve enterrée de 2 000 litres et d'une pompe : devis de 2 449.80 €
 - la mise en place d'une clôture avec portail d'accès
 - la pose de nouvelles gouttières sur les bâtiments communaux.
- A l'ensemble de ces matériaux s'ajoute le temps de travail des agents.

M. COMALADA alerte à nouveau le Conseil Municipal sur le coût élevé de cette poche à eau et le danger potentiel de celle-ci du fait de son installation en bord de talus.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (9 voix Pour – 5 voix Contre – 1 Abstention) de valider ce nouveau devis et les travaux listés ci-dessus.

21h13, arrivée de Mme Aurélie SIX (MAHIEU).

4) Limite de trottoir

a) derrière La Poste et stationnement

Sur le plan cadastral, la limite de propriété communale se trouve aux façades des habitations.

Vu sur place, le stationnement en épi est réalisable.

- Travaux divers à réaliser :
- gré à sceller devant le N°51
 - Bordure de trottoir (environ 12 ml) devant le N°42

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

b) Route de Pierreville face à la Boulangerie « du Blé au Pain »

La Commission propose la matérialisation en peinture du trottoir car une partie de celui-ci est sur un emplacement privé. Cela permettra de laisser un passage aux piétons et de matérialiser une place de stationnement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

5) Stationnement Rue aux Loups et carrefour Chemin du Quesnay

La Commission propose :

- Pose de stop pour limiter la vitesse et bande jaune pour interdiction de stationner devant ces panneaux.
- Stationnement autorisé à partir du N°3B jusqu'au N°5 (début du trottoir) + 3 places en face contre le mur + devant le N°13 jusqu'au N°21+ 1 place devant le N°23.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces propositions et souhaite que ce projet soit transmis à la Direction des Routes pour avis.

6) Déplacement du stationnement Rue du Président Coty devant les ambulances

La Commission estime qu'aucun de changement / déplacement n'est possible.

7) Création d'un trottoir

La Commission propose de créer un trottoir de la caserne des pompiers jusqu'au parking du football, soit environ 3 ml. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

- Rapport de la Commission « Logements – Bâtiments », Aline MOREL

1) Logement La Poste

Montant des travaux de remise en état du logement : 3 016,84 € et 356 heures à 3 agents.

Le DPE a été réalisé et le logement est classé E.

- Candidats :
- 1) Mme Noémie BIZET
 - 2) Mme Cassandre ROMAIN
 - 3) M. et Mme Charles BLIN
 - 4) Mme Angélique MORLOCK
 - 5) M. Vincent POLET

La Commission a décidé de retenir uniquement les candidats avec des enfants scolarisés. Un des candidats a trouvé un logement. Il ne reste plus que 3 candidats.

Pour l'étude des dossiers, la commission a demandé un garant, l'avis d'impôts sur les revenus 2023 du futur locataire et du garant, les 3 derniers bulletins de salaire du futur locataire et les coordonnées du dernier bailleur.

Suite à l'étude des dossiers, la Commission propose d'attribuer le logement à Mme Noémie BIZET. Une convention sera conclue pour un an à compter du 15.03.2025. Un mois de loyer de caution devra être versé. Il conviendra de s'assurer du paiement régulier des loyers, dont le montant mensuel a été fixé à 730 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

2) Les garages de la Gendarmerie

L'entreprise a réalisé l'enduit. Notre électricien a commencé l'électricité. Deux devis vont être demandés pour la réalisation d'une tranchée pour ramener l'eau et l'électricité et d'une autre pour l'évacuation des gouttières.

Après avoir pris contact avec le service urbanisme de la CCTC et le Syndicat des Bassins Versants, il faut gérer les eaux pluviales sans engendrer une inondation sur le terrain. Donc deux solutions sont possibles :

- mettre sur l'existant en s'assurant que l'on peut rajouter 3m³ supplémentaires
- mettre une citerne ou créer une noue.

Lorsque tout sera raccordé, il faudra faire nettoyer le réseau pluvial par l'entreprise Halbourg. Il faut également faire déplacer le tuyau qui raccorde le groupe électrogène dans les garages.

3) L'ancienne Gendarmerie

Deux estimations ont été reçues :
- Agence ANI entre 230 000 € et 250 000 €
- Maître Giorgi entre 220 000 € et 230 000 €

Sous réserve des nouveaux diagnostics à réaliser.

Ce bâtiment rapporte 25 000 € de loyers par an à la commune. Les logements sont tous refait sauf le local utilisé précédemment par les infirmières. Nous savons que la couverture est à refaire pour environ 50 000 €.

La commission propose au Conseil Municipal de mettre en vente cet immeuble (5 voix Pour - 3 voix Contre) au prix minimum de vente fixé à 250 000 €. La Commission s'interroge sur une 3^{ème} demande d'estimation à France Domaine.

Le Conseil Municipal souhaite que ce point soit débattu en réunion Toutes Commissions.

4) L'Eglise de Pierreville

L'entreprise LEMAITRE qui intervient habituellement sur nos bâtiments ne peut faire de devis car l'église est trop haute et elle n'a pas le matériel adapté. Il faut faire appel à une entreprise spécialisée. L'entreprise DERNY à Bellencombre, l'entreprise MAZIRE à Auffay et l'entreprise VALLEE de Longueville sur Scie vont être sollicitées.

5) Projet Mairie

M. Stéphane MASSE souhaite savoir où en est le projet depuis le dernier RDV entre les adjoints, le Maire et M. RIDEL. M. Aline MOREL explique ne pas avoir eu de retour de l'architecte à ce jour.

- Rapport de la Commission « Foires – Marchés – Fêtes - Fleurissement », Jean-Joseph CARPENTIER

Rappel des membres de la Commission :

- Elus : Jean-Marie ADAM, Jean-Joseph CARPENTIER, Antoine COMALADA, Julien CORUBLE, Marine SAINTON, Aurelie SIX.

- Bénévoles : Rodolphe BARUBE, Chloé CARPENTIER, Camille CHAUVIN, Stéphane LEBECQ, Marie-Annick LEFEVRE, Gaël MENET, Jim SENECAL.

1) La foire agricole

Elle est confirmée au dimanche 4 mai 2025. C'est le même programme que l'an dernier. Les éleveurs ont reçu les invitations. Reste à vérifier le stock de plaque et le cas échéant d'en commander.

2) Poissonnier ambulant

Un poissonnier, M. Grégoire PIMONT souhaite faire de la vente « à l'ancienne » en faisant du porte à porte C'est prévu le mercredi sur Bacqueville et Pierreville. La commission propose de lui donner un avis favorable. Le Conseil Municipal émet également un avis favorable mais précise qu'il ne doit pas venir le Mercredi (jour de marché).

3) La fête de la musique

Un moment prévue le vendredi 20 juin 2025, jour de la Backyard sur le stade de football, elle a été décalée au samedi 21 juin 2025, sur la place. Le groupe prévu pour le 20.06.2025 n'étant pas libre le 21, l'organisation reste à finaliser.

4) Le feu d'artifice

La commande est faite au prix de 4 350 €. Le stock de flambeaux est suffisant pour assurer la manifestation 2025.

5) La fête foraine

Un règlement sera fait pour que les forains ne laissent plus leurs déchets sur le parking après leur départ. Il faudra aussi leur mettre des poubelles à proximité du local Bacq'Forme.

-Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Culture - Jumelage », Antoine COMALADA

1) Les boucles Luneraysiennes

Informations suite à rendez-vous avec le vice-président organisateur :

- Date 9 Juin 2025
- Course Cycliste Elite Nationale et Open-1
- 5 Passages sur Bacqueville
- Caravane publicitaire Type Tour de France
- Speaker en haut de la côte des 12 Apôtres
- Speaker qui réalise une animation type Questions réponses avec les spectateurs
- Caravane pub en Stand-By après 2 tours sur la place.

Les besoins sont les suivants :

- CCTC : Mini Estrade pour le speaker, j'ai demandé de voir avec le Vice-Président compétent au sein de la CCTC.
- Commune de Bacqueville en Caux : l'organisateur aura besoin de 30 barrières positionnées sur la place dès le vendredi, deux barnums, une source électrique de la mairie au calvaire derrière la mairie pour la sono du speaker, et l'ensemble des totems "Interdiction de se garer". Les signaleurs auront besoin également de la salle jaune pour la réunion avant départ. La caravane pub aura besoin d'une 1/2 place pour stationner la caravane.

Les arrêtés seront gérés par l'association en mairie avec notre secrétariat et avec l'approbation de l'équipe municipale en charge de la voirie.

Une dernière réunion de validation sera réalisée.

2) Espace jeunes

a) Installation d'un banc

Le banc est en cours de restauration, il sera installé prochainement et peint par les jeunes.

b) Pose d'un filet sur les cotés

Une demande de filets, sur les côtés de l'espace sur 1 m de haut, est en chiffrage.

c) Inauguration

Dates proposées : 2, 3 ou 4 juin (lorsque la pelouse d'à côté sera faite).

d) Règlement

Le règlement est en phase finale, il est rédigé par les jeunes avec le concours de notre secrétaire générale. Il sera présenté lors de la réunion Toutes Commissions.

3) Salon du livre et défraiement d'un écrivain

Une demande de défraiement est demandée par un auteur. Ce point sera étudié en amont par la Commission « Finances – Budgets – Ressources Humaines ».

4) Apiculture

Les ruches se sont réveillées. Pour le moment, il semblerait que la saison démarre bien. On peut apercevoir les abeilles chargées de pollen à l'entrée de la ruche.

Le petit bâtiment (ancienne serre) est bientôt opérationnel, il accueillera les matériels pour l'élevage (remerciements au personnel du service Technique).

5) Espace Séniors parcours de santé

La Commission a rencontré sur site une entreprise pour nous conseiller et nous chiffrer un parcours de santé.

6) Parcours touristique

Le support papier est en phase finale, un exemple est à votre disposition pour avis.

- Questions diverses

1) M. Nicolas CHANDELIER explique que des branches dépassent sur le trottoir Rue du Président Coty au niveau de la sente menant à la Résidence Château Morel.

2) M. Stéphane MASSE demande quand sera remis en service le radar pédagogique situé dans le même secteur. Nous n'avons pas encore eu de retour de l'entreprise.

Prochaine réunions :

- Commission « Finances – Budgets – RH » : 26.03.2025 à 18h30

- Toutes Commissions : 26.03.2025 à 19h30

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 16.04.2025 à 20h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.